

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 67 (1926), p. 405-410

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1926__67__405_0

© Société de statistique de Paris, 1926, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1926

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1926

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. JOHN-HENRI DAL PIAZ, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1926.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
NÉCROLOGIE.
PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES À ÉLIRE AU CONSEIL.
QUELQUES MOTS DE M. LE D^r ICHOK SUR LES ÉPIDÉMIES DE SUICIDES.
COMMUNICATION DE M. MICHEL HUBER : « LE SERVICE D'OBSERVATION DES PRIX »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. JOHN-HENRI DAL PIAZ, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. John-Henri Dal Piaz, président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1926.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 20 octobre 1926, inséré dans le Journal de novembre 1926. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. CHEVALOT, HOSCHILLER, HERMIEU, DAUDET, SOUTOU sont nommés membres titulaires, et M. J. L. MOREAU est nommé membre correspondant.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Henri GOUJON, docteur en pharmacie, docteur en droit, pharmacien, 130, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine (Seine), présenté par MM. Rous-silhon et Bouvier.

M. Paul-Louis GERBAUX, chef du service des polices à la Compagnie d'assurances « La Participation », 10, rue de Londres (IX^e), présenté par MM. Rousillon et Bouvier.

M. Arnold MOSCATO, étudiant en sciences politiques, 9, via Fra Bartolommeo, à Florence (Italie), présenté par MM. Montefiore et Barriol.

M. Georges MORGAIN, ancien élève de l'École Polytechnique, docteur en droit, 11, rue de la Pompe (XVI^e), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. Jean D'ALGAY, chef des études à la Guaranty Trust Company of New-York, 1 et 3, rue des Italiens (IX^e), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. Jean LEJAY, ingénieur E. C. P., attaché au service des études financières de la Guaranty Trust Company of New-York, 1 et 3, rue des Italiens (IX^e), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. DEFRASSE, colonel en retraite, service des études du Crédit National, 17, rue Piver, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise), présenté par MM. le général Jullien et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part à la Société du décès de MM. le Dr LEREDDE, René MASSE, André PINARD.

PRÉSENTATION DE LA LISTE DES MEMBRES A ÉLIRE AU CONSEIL.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 du règlement intérieur, il doit communiquer à la Société la liste des candidats proposés par le Conseil d'administration, pour les élections auxquelles il sera procédé dans la séance du 15 décembre 1926.

Les membres proposés par le Conseil en vue du renouvellement partiel pour 1927 sont les suivants :

Pour la présidence : M. Joseph GIRARD, secrétaire général de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, professeur à l'École des Sciences politiques, en remplacement de M. John-Henri DAL PIAZ, président sortant non rééligible.

Comme vice-président (1927-1928-1929) : M. Louis MARIN, administrateur du Collège libre des Sciences sociales, en remplacement numérique de M. Joseph GIRARD, proposé pour la présidence.

Comme secrétaire général (1927-1928-1929) : M. Alfred BARRIOL, actuaire, chef du service de la comptabilité générale et des finances de la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M., membre du Conseil supérieur de Statistique, secrétaire général sortant rééligible.

Comme membres du Conseil (1927-1928-1929) : M. DUGÉ DE BERNONVILLE, sous-directeur de la Statistique générale de la France, en remplacement de M. Louis MARIN, proposé pour la vice-présidence, et M. Michel SALÈTES, chef de service aux Grands Magasins du Louvre, en remplacement numérique de M. André BERNARD, conseiller sortant non rééligible.

Toute candidature nouvelle devrait être adressée à notre secrétaire général avant le 25 novembre 1926.

QUELQUES MOTS DE M. LE D^r ICHOK SUR LES ÉPIDÉMIES DE SUICIDES.

M. le Président donne la parole à M. le D^r ICHOK, désireux de compléter une récente communication intitulée : « Peut-on parler, en France, d'une épidémie de suicides? » par l'indication des résultats obtenus par une enquête médico-sociale sur les causes du suicide à Paris.

Les observations de M. le D^r ICHOK sont insérées plus loin, en annexe au présent procès-verbal.

COMMUNICATION DE M. MICHEL HUBER : « LE SERVICE D'OBSERVATION DES PRIX ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. Michel HUBER pour le développement de sa communication sur le service d'observation des prix de la Statistique générale de la France. La première partie de cette communication est insérée dans le présent Journal. Le reste paraîtra dans le numéro de janvier 1927.

M. le Président remercie M. Michel HUBER de sa très intéressante communication, qui est venue préciser les notions assez vagues que chacun possède sur la détermination des indices de prix publiés par la Statistique générale de la France.

Étant donnée l'heure tardive, M. le Président propose de reporter la discussion sur la communication de M. Michel HUBER à la prochaine séance.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
J. H. DAL PIAZ.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1926

Communication de M. le D^r G. ICHOK : Une enquête médico-sociale sur les causes du suicide dans la Ville de Paris.

M. le Président donne la parole à M. ICHOK qui, pour compléter sa communication à une séance précédente : « Peut-on parler, en France, d'une épidémie de suicides? » fait connaître les résultats instructifs d'une enquête médico-sociale sur les causes du suicide dans la ville de Paris. Il s'agit des recherches entreprises par la doctoresse Suzanne Serin, médecin des asiles d'aliénés, sur l'instigation du Dispensaire de prophylaxie mentale à l'asile Sainte-Anne, à Paris. (Dir. : D^r E. Toulouse).

Il est à retenir, tout d'abord, qu'un des fondateurs de la psychiatrie française, Esquirol, estimait que tous les suicidés étaient des aliénés. M^{me} Serin n'aboutit pas, aux mêmes conclusions, après avoir fait un examen mental de tous les suicidés, ou, plus exactement, de tous les rescapés dont les journaux avaient relaté la tentative.

L'enquête originale porta, jusqu'au mois de juillet 1926, sur 306 cas. Elle a été conçue de la façon suivante : en ce qui concerne les suicides suivis de mort, une assistante sociale, spécialement formée en vue de ce travail, se ren-

dait immédiatement au domicile du désespéré pour recueillir auprès de l'entourage, des voisins, de la famille, tous les renseignements pouvant éclaircir sur les antécédents du malheureux, son attitude durant les jours qui ont précédé le suicide, les motifs qu'il avait pu donner de son acte. Pour les autres, M^{me} Serin elle-même se rendait, soit au domicile du rescapé, soit à l'hôpital, afin de procéder à un examen psychiatrique.

D'après la statistique établie, il a été possible de ranger les causes des suicides, étudiées avec beaucoup d'attention, en cinq grandes catégories : psychopathie, alcoolisme, chagrins intimes, maladies incurables, misère.

La psychopathie occupe une place importante, puisque 132, c'est-à-dire un peu moins d'un tiers, ont été atteints d'une tare mentale. Parmi eux, la moitié, soit 66, présentaient, avant le suicide, des troubles mentaux bien caractérisés qui auraient dû motiver une observation spéciale. On relève, par ordre de fréquence, la dépression mélancolique, les troubles mentaux dus à l'intoxication alcoolique, l'involution sénile, la démence précoce, l'épilepsie, les psychoses traumatiques, l'obsession-suicide, les délires chroniques, les démences organiques, la paralysie générale, la puerpéralité, les délires fébriles, les séquelles d'encéphalite léthargique.

Pour la deuxième moitié de psychopathes, on se trouve en face de déséquilibrés, parfois alcooliques, parfois épileptiques, mais dont le suicide n'est pas en rapport direct avec l'alcoolisme ou l'épilepsie. Quand ces sujets se tuent, ce n'est pas, comme l'aliéné véritable, sous l'influence d'une idée délirante ou au cours d'un raptus. L'acte commis n'est ni inconscient, ni dementiel, et peut s'expliquer, jusqu'à un certain point, par des mobiles plausibles. Toutefois, on note une disproportion flagrante entre la gravité de l'acte et la cause incriminée, puisqu'une réprimande quelconque ou une querelle sans signification particulière suffisent pour entraîner le suicide. On dirait que les personnes en question agissaient à l'exemple des enfants, qui meurent, volontairement, pour des motifs en apparence futiles, le désespoir d'avoir été punis, ou la crainte d'un châtement probable.

Chez certains déséquilibrés qui se décident pour le suicide, les traits infantiles du caractère, si l'on peut dire ainsi, se trahissent par le désir de reproduire, dans tous ses détails, un suicide, sensationnel par son mode ou en raison de la personnalité de celui qui l'a accompli. On peut donc parler d'une contagion. Dans la statistique de M^{me} Serin, quatorze suicides d'aliénés ou de déséquilibrés sont collectifs, le mari entraînant sa femme, les amants se suicidant ensemble. Il faut distinguer du suicide à deux, trois ou davantage, obtenu par persuasion, par une sorte de consentement mutuel, ce que l'on a appelé « l'homicide altruiste », celui, par exemple, de la mère qui emporte ses enfants dans la mort pour leur éviter la misère, ou du mélancolique délirant qui tue les siens pour les sauver du déshonneur, de la mort infamante à laquelle il les croit condamnés, et se suicident ensemble.

Si nous quittons la vaste phalange des déséquilibrés, nous trouverons également comme un tiers de la statistique citée, les alcooliques. On n'envisage pas, dans cette vaste catégorie, les suicides, classés parmi les suicides d'aliénés et dus aux troubles mentaux engendrés par l'imprégnation alcoolique, survenus au cours de divers épisodes de l'intoxication, mais uniquement le geste de ceux

qui ont le vin triste, qui se noient ou se pendent sans motif appréciable, au cours de libations trop copieuses. Sauvées, les personnes de ce genre sont bien incapables d'expliquer la cause exacte de leur détermination morbide.

Après les buveurs malheureux et les psychopathes, la statistique réserve une place importante à ceux qui veulent se supprimer pour « chagrins intimes » (59 cas). Ce sont des suicides de veuf ou de veuve à la mort du conjoint, de mari ou d'amant abandonné, du vieillard repoussé par ses enfants ingrats, de parents qui ne peuvent survivre à la mort d'un enfant.

Puisque les romanciers parlent souvent de la tragédie de la fille enceinte abandonnée, il est curieux de faire remarquer le petit nombre de suicides dans ce groupe : M^{me} Serin n'a relevé que deux cas, et elle ajoute, en plus, qu'il faut prendre garde à ce fait, surtout lorsqu'on se trouve en présence de suicides dits passionnels, dont certains sont simulés en vue d'un chantage sentimental parfois efficace. Ces suicides sont souvent en rapport avec des tendances hystériques et manifestement organisés pour échouer; il y a parfois, chez leurs auteurs, une demi-sincérité jointe au désir d'attirer l'attention.

D'après M^{me} Serin, il est quelquefois difficile de savoir si, sous les chagrins intimes, ne se dissimulent pas un déséquilibre constitutionnel ou une psychose au début. Il faut reconnaître que, chez certains, il a été impossible, à l'enquête, de déceler le moindre trouble mental; la vie des sujets examinés paraissait complètement saine, et il fallait bien admettre que, seule, la forte douleur morale était en cause pour déclencher l'acte tragique.

Chez 39 personnes, la résolution macabre a été déterminée par les souffrances, en raison d'une maladie considérée incurable. Le cancer, la tuberculose et la syphilis, cette fameuse triade, qui hante tant d'esprits, joue le rôle principal. La crainte d'une infirmité grave menaçante, de la cécité en particulier, tient une place importante dans ce groupe de suicides.

Pour terminer avec les groupes, dont les membres sont relativement nombreux, indiquons celui de la misère, « la grande pourvoyeuse », comme le dit M^{me} Serin, de la mort volontaire. 38 suicidés ont cédé à la détresse matérielle, ou tout au moins à des soucis pécuniaires trop écrasants. La misère est, chez certains, la conséquence de l'alcoolisme ou de la psychopathie. Beaucoup de miséreux, accablés par le chômage perpétuel, sont, en réalité, des instables, des déficients mentaux, pour se servir d'un terme général, qui changent continuellement leur métier et, à force de chercher une situation nouvelle, finissent par n'en avoir aucune et sombrent dans la pauvreté noire.

La vieillesse infirme, solitaire ou abandonnée, qui condamne à la misère la plus féroce, est, suivant l'expression de M^{me} Serin, quelquefois la cause du suicide. La ruine brusque, la spéculation malheureuse ou la faillite inévitable sont beaucoup plus rarement la cause du suicide.

Enfin, dans trois cas nous avons affaire aux sujets qui, passibles de peines infamantes, ont tenté de se faire justice eux-mêmes. Deux d'entre eux paraissent simulés et destinés surtout à apitoyer les juges.

Si l'on résume les données de la statistique, modeste il est vrai, mais établie avec beaucoup de soins, on voit que, dans la majorité des cas, les candidats au suicide peuvent être soumis, avec succès, à l'action prophylactique. Une mise en observation, un traitement approprié à domicile ou un séjour dans

un établissement empêcheraient certainement un nombre important de suicides.

Contre les suicides à la suite des chagrins intimes ou en cas de maladies incurables, les œuvres de préservation sont évidemment peu ou pas du tout armées. Envers la misère, qui pousse impérieusement au suicide, c'est à l'action sociale, généreuse et inlassable, d'intervenir.

Pour conclure, il nous paraît utile d'indiquer que, malgré les moyens restreints, le service social du Dispensaire de prophylaxie mentale (hôpital H. Rousselle à l'asile Sainte-Anne) a pu, au cours des enquêtes entreprises, apporter une aide souvent efficace. Certains rescapés ont été soignés, d'autres secourus, transportés dans un milieu favorable, etc. L'assistance, méthodiquement organisée sous ses diverses formes, a porté ses fruits, qui méritent d'être connus, afin d'encourager les esprits rongés par l'idée de suicide d'aller chercher au bon endroit conseil et aide.

En relation avec l'exposé à propos de l'enquête médico-sociale, M. Ichok donne une réponse aux observations de M. J. Bourdon, présentées à une séance précédente. Il indique, en ce qui concerne les arrondissements riches et pauvres, qu'au point de vue de la tendance au suicide, la division est hasardeuse. Aux autres occasions (1), M. Ichok avait envisagé, avec toutes les réserves nécessaires, les facteurs d'aisance et de pauvreté, mais, dans le cas spécial des suicides, il serait trop osé de tirer une conclusion strictement scientifique.

M. Ichok est étonné de la façon dont le cite M. Bourdon, dans ses objections. Voici les paroles de M. Bourdon : « On peut s'étonner que M. Ichok n'admette pas que l'on parle des arrondissements riches et pauvres, etc. » Or, en réalité, M. Ichok s'est exprimé ainsi : « L'examen par arrondissement serait du plus haut intérêt pour l'étude de facteurs psychologiques et sociaux, si l'on avait affaire à une population plus ou moins homogène. Aucun signe certain ne permet, d'une façon absolue, de parler, par exemple, des arrondissements riches ou pauvres. Sous quelques réserves, nous pouvons faire remarquer que les suicides frappent surtout les quartiers dits « aisés et riches ».

En ce qui concerne les autres observations de M. Bourdon, certes intéressantes, M. Ichok fait remarquer qu'elles sortent du cadre de sa communication, dont le but était limité par la question suivante : « Peut-on parler, en France, d'une épidémie de suicides ? » Il s'agissait d'établir les variations éventuelles de la courbe de mortalité en général et par suicide, en particulier, pour constater, à divers points de vue, une allure épidémique, c'est-à-dire les caractères d'une affection qui, d'après la terminologie médicale (LITTRÉ, *Dictionnaire de médecine*), atteint, en même temps et dans le même lieu, un grand nombre de personnes à la fois, et qui dépend d'une cause commune et générale survenue accidentellement.

(1) G. ICHOK, *La Protection sociale de l'enfance et la mortalité par la tuberculose des enfants issus de parents aisés et nécessiteux* (Congrès international de protection maternelle et infantile. Paris, 1922). — *La Mortalité à domicile et dans les hôpitaux de Paris* (*Journal de médecine de Paris*, p. 360, 1923). — *La Documentation médico-sociale et la lutte contre la tuberculose* (Congrès international contre la tuberculose. Lausanne, p. 373, 1924). — *L'Inégalité devant la mort et les statistiques de mortalité* (Comm. à la Section d'hygiène du Musée social, 171, 1925), etc.